

# PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

---

23.4.2007

0044/2007

## DÉCLARATION ÉCRITE

déposée conformément à l'article 116 du règlement

par Diana Wallis, Gérard Onesta, Marc Tarabella, Alejo Vidal-Quadras et  
Dimitrios Papadimoulis

sur le numéro d'appel d'urgence européen 112

Échéance: 6.9.2007

0044/2007

## Déclaration écrite sur le numéro d'appel d'urgence européen 112

*Le Parlement européen,*

- vu l'article 116 de son règlement,
- A. reconnaissant qu'il est essentiel de mettre à la disposition de tous les citoyens circulant librement dans l'Union européenne un numéro 112 efficace,
- B. conscient que le 112 a été créé en 1991 et que de nouvelles obligations ont été introduites en 2002,
- C. tenant compte de la mauvaise qualité des services fournis aux citoyens par le biais du 112,
- D. considérant que la bonne mise en œuvre du 112 relève de plusieurs politiques européennes (télécommunications, santé, sécurité intérieure et protection civile) tout en en concernant d'autres (transports, tourisme),
- E. considérant que l'Union européenne doit se doter de télécommunications d'urgence de qualité élevée et interopérables entre les citoyens et les services d'urgence en vue de réduire les souffrances et les pertes de vies humaines survenant au cours des accidents quotidiens et des catastrophes de grande ampleur,
  1. demande aux États membres et à la Commission d'engager les procédures et ressources nécessaires à l'établissement d'un service 112 efficace dans toute l'Union européenne.
  2. appelle la Commission à faire évaluer par des agences indépendantes l'état réel de l'application du 112 à travers l'Union européenne en ayant recours à la méthodologie élaborée en 2003,
  3. demande à la Commission de traiter la question des télécommunications d'urgence en faisant intervenir toutes les politiques concernées et en s'inspirant de l'exemple des pays qui abordent le sujet de manière inédite et innovante.
  4. charge son Président de transmettre la présente déclaration, accompagnée du nom des signataires, au Conseil et à la Commission.